



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV INTENSE 20 KG  
numéro d'identification : 40000216

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29  
1410 Waterloo  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R41: Risque de lésions oculaires graves.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

visage.

**Intervention:**

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Elimination:**

P501

Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Formulation

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	Xi; R36	Eye Irrit.2; H319	>= 25 - < 40
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	15630-89-4 239-707-6 01-2119457268-30	O; R 8 Xn; R22 Xi; R41		>= 10 - < 15
acide silicique, sel de sodium	1344-09-8 215-687-4 01-2119448725-31	Xi; R37/38 Xi; R41	Eye Dam.1; H318 Skin Irrit.2; H315	>= 2 - < 5
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 932-106-6	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3;	>= 2 - < 5



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0 246-680-4	Xn; R22 Xi; R37/38-R41	H412 Acute Tox.4; H302 Skin Corr.2; H315 Eye Dam.2; H319 Aquatic Chronic3; H412	>= 2 - < 5
-----------------------------------	-------------------------	---------------------------	--	------------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

contre l'incendie et l'explosion : aux endroits où la poussière se forme. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

Produit de nettoyage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

carbonate de sodium

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 10 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 10 mg/m<sup>3</sup>

carbonate de disodium,  
composé avec peroxyde  
d'hydrogène(2:3)

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux  
Valeur: 12,8 mg/cm<sup>2</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux  
Valeur: 5 mg/m<sup>3</sup>



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 6,4 mg/cm <sup>2</sup>
acide silicique, sel de sodium	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 5,61 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques Valeur: 1,38 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques
PNEC carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	: Eau douce Valeur: 0,035 mg/l
	Eau de mer Valeur: 0,035 mg/l
acide silicique, sel de sodium	: Eau douce Valeur: 7,5 mg/l
	Eau de mer Valeur: 1 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

- |  |   |
|--|---|
| Matériel                                 | : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.  |
| Épaisseur du gant                        | : 0,4 mm  |
| Remarques                                | : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). |
| <u>Protection de la peau et du corps</u> | : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.                       |
| <u>Protection respiratoire</u>           | : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.<br>Type de Filtre recommandé:<br>Filtre ABEK-P3<br>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.                                 |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- |                   |  |
|-------------------|--|
| Conseils généraux | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
|-------------------|--|

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |                                  |                                       |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Aspect                           | : poudre                              |
| Couleur                          | : blanc                               |
| Odeur                            | : caractéristique                     |
| Seuil olfactif                   | : Donnée non disponible               |
| pH                               | : env. 10,9, Concentration: 10,00 g/l |
| Point/intervalle de fusion       | : Donnée non disponible               |
| Point/intervalle d'ébullition    | : Pas d'information disponible.       |
| Point d'éclair                   | : non applicable                      |
| Taux d'évaporation               | : Donnée non disponible               |
| Inflammabilité (solide, gaz)     | : Donnée non disponible               |
| Vitesse de combustion            | : Donnée non disponible               |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible               |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible               |
| Pression de vapeur               | : Donnée non disponible               |
| Densité de vapeur relative       | : Donnée non disponible               |
| Densité relative                 | : Donnée non disponible               |



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

Densité	: env. 0,67 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières inflammables

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.  
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

### Composants:

#### **SODIUM CARBONATE :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 2.800 mg/kg

DL50 oral rat: 4.090 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: 2,3 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 souris: 1,2 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg

#### **SODIUM CARBONATE PEROXIDE :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 1.034 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

#### **SODIUM SILICATE :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 2.000 mg/kg

#### **68439-50-9 :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 300 - 2.000 mg/kg



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat  
NOAEL: > 250 mg/kg,  
F1: > 250 mg/kg,  
F2: > 250 mg/kg

Tératogénicité : Espèce: rat  
Voie d'application: Oral(e)  
>50 mg/kg  
> 50 mg/kg

Espèce: rat  
Voie d'application: Dermale  
>250 mg/kg  
> 250 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Information supplémentaire

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 30,6 %

#### Composants:

##### **SODIUM CARBONATE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 200 - 227 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnie): 264 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### **SODIUM CARBONATE PEROXIDE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2 mg/l  
Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

### SODIUM SILICATE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 3.185 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4.857 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

### 68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : 220 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/l  
Espèce: Lepidium sativum (cresson)  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**Composants:**

**68439-50-9:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

	<p>Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.</p>
Emballages contaminés	<p>: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.</p> <p>Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.</p>
Code des déchets	<p>Le code européen des déchets 200129 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.</p>

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse



## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

		Quantité 1	Quantité 2
3	Comburant	50 t	200 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

### Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



Werner & Mertz  
Professional

## ACTIV INTENSE 20 KG

WM 0713252

Numéro de commande: 0713252

Version 1.0

Date de révision 21.05.2015

Date d'impression 04.09.2015

500000004106